(In)fortunes professionnelles des femmes à la sortie d'une filière universitaire masculine, les STAPS

CARINE ÉRARD

Enseignante-chercheure (Sciences et techniques des activités physiques et sportives, STAPS), Institut de recherche sur l'éducation (IREDU), Centre associé Céreq de Dijon, Université Bourgogne Franche-Comté

CHRISTINE GUÉGNARD

Chargée d'études (sciences de l'éducation), Institut de recherche sur l'éducation (IREDU), Centre associé Céreq de Dijon, Université Bourgogne Franche-Comté

Résumé

■ (In)fortunes professionnelles des femmes à la sortie d'une filière universitaire masculine, les STAPS

À l'issue d'une formation en STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives), les femmes valorisent-elles de la même manière que leurs homologues masculins leurs diplômes sur le marché du travail sportif ? Les parcours de formation et d'insertion professionnelle des étudiantes de cette filière apparaissent à première vue « à la hauteur » de ceux des étudiants, mais au prix d'une sur-dotation scolaire, sociale (par les mères) et d'un « travail anticipé et invisible ». Toutefois, sans être pénalisées, ces jeunes femmes qui ont investi une filière universitaire liée aux métiers du sport, un espace historiquement masculin, ne semblent pas vraiment profiter de cette « inversion du genre ».

Mots clés : genre ; insertion professionnelle ; division sexuelle de la formation ; division sexuelle du travail ; métier du sport ; enseignement supérieur ; relation formation-emploi ; enquête d'insertion

Abstract

Professional (mis)fortunes for women after Sports studies (STAPS), a university field dominated by men

Do women after Sports studies (STAPS) value their diplomas in the sports labour market in the same way as their male counterparts? The training and professional pathways of women graduates in Sports studies appear at first sight «at the height» of those of men, but at the cost of over-schooling, socially over-endowment (by mother) and an «anticipated and invisible work». However, without being penalized, these young women who have

invested in a university field related to sports trades, historically male space, do not really seem to benefit from this «gender reversal».

Keywords: gender; transition from school to work; sexual division of training; gender based division of labour; occupation in sport; higher education; relationship between training and employment; school-to-work transition survey

Journal of Economic Literature: I 23; J 16; J 24; L 83

Traduction: Auteures.

Introduction

Depuis plusieurs années, le secteur de l'emploi sportif est en expansion, en lien notamment avec une extension du salariat dans le monde associatif sportif, même si celui-ci est à relativiser (Loirand, 2003; Falcoz, Walter, 2009). En France, le nombre de personnes travaillant dans le champ des activités physiques et sportives est estimé à 300 000, dont 129 500 moniteurs éducateurs sportifs (Juillet, Buisine, Gouju, 2013). Les femmes y restent minoritaires et les emplois très sexuellement clivés (Chimot, 2004; Louveau, 1996, 2013). En 2013, les femmes représentent 26 % des conseillers techniques sportifs, 11 % des postes d'entraîneur national et 11 % des postes de directeur technique national¹. Au total, sur 1 613 emplois de cadres techniques auprès des fédérations sportives, 274 sont occupés par des femmes (17 %). Cette même année, la représentation des femmes au sein des instances dirigeantes des fédérations demeure peu visible, avec seulement 14 fédérations (sur 115) présidées par une femme.

Il en est de même des principales formations qui destinent à ce secteur. Les diplômés du sport et de l'animation du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports sont majoritairement des hommes (63 %)². De même, la filière universitaire des Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS) demeure un bastion masculin. Dans cette formation de l'enseignement supérieur, plébiscitée par les jeunes, les effectifs sont passés de 15 000 inscrits en 1995, à 55 000 en 2016 (Depp, 2017).

Avec moins d'un tiers de femmes, les STAPS connaissent toutefois une diminution des effectifs féminins qui devient endémique, alors que la population féminine repré-

^{1.} Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (2015a).

^{2.} Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (2015b). En fait, il existe deux principales voies de qualification aux métiers du sport, l'une relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, les STAPS, et l'autre dépendant du ministère des Sports. Dans ce cadre, le Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien (BAPAAT) est le premier diplôme professionnel de ce ministère qui permet d'encadrer et d'animer certaines activités sportives, avec le Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire (BP JEPS).

sente plus de la moitié des étudiants dans l'enseignement supérieur. Cette tendance questionne d'autant plus que le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter depuis la suppression, en 1995, de la sélection à l'entrée de cette formation. Alors qu'en 1990, la filière STAPS rassemblait 43 % de femmes, elles sont actuellement moins de 30 % (Depp, *ibid.*).

Cette tendance à la masculinisation se retrouve aussi dans les métiers de l'enseignement, traditionnellement investis par les femmes. L'enquête de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp), sur les enseignants d'éducation physique et sportive (EPS), rappelle que plus les enseignants sont récents dans le métier, plus la proportion de femmes diminue. On compte ainsi 42 % de femmes chez les enseignants dont l'ancienneté est inférieure à dix ans, contre 48 % de femmes parmi ceux qui ont au moins vingt ans d'ancienneté (Depp, 2010). Les chiffres confirment cette propension à la masculinisation de la profession, puisque seulement 35 % de femmes sont admises au Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (CAPEPS) en 2017³. Pourtant, le taux de réussite des femmes à ce concours est supérieur à celui des hommes (26 % pour 19 % en 2017)⁴.

Les jeunes femmes qui s'aventurent vers cette filière universitaire, construite autour des métiers liés au sport, entrent ainsi dans un espace masculin qui les destine, *a priori* (en théorie) à des métiers connotés eux aussi comme masculins, en lien avec leur recrutement s'effectuant très largement parmi les hommes. Elles opèrent une « *inversion du genre* »⁵ dans le sens où elles investissent une formation connotée de l'autre sexe. Que sont devenues les jeunes femmes qui se sont engagées dans cette filière masculine au mi-temps des années 2000 ?

Cette question apparemment simpliste n'est pas sans intérêt. Certains auteurs ont exposé les difficultés théoriques lorsqu'il s'agit de quantifier la « *professionnalisation* » dans un secteur d'emploi en pleine évolution et largement marqué par l'idéologie du don, du bénévolat et de l'amateurisme ⁶. Les études se sont d'abord centrées sur le poids des « *carrières plurielles* » et du capital sportif qui trouve un lieu d'expression, voire de conversion, dans une orientation vers les STAPS ou l'insertion professionnelle⁷. Jusqu'à présent, la problématique de genre a relativement été oubliée dans nombre de travaux,

^{3.} Ces chiffres, établis à partir des rapports de jury pour le CAPEPS (Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive) externe, sont stables depuis 2014.

^{4.} Taux de réussite calculé en rapportant le nombre d'admis-e-s sur le nombre de candidat-e-s présent-e-s à l'examen.

^{5.} Pour reprendre le titre de l'ouvrage dirigé par Guichard-Claudic & al., 2008.

^{6.} Cf. Camy, 2002; Loirand, 2004; Falcoz, Walter, 2007; Fleuriel, Chevalier, 2008; Falcoz, 2013.

^{7.} Cf. Faber, Michon, 1987; Gresser, 1989; Chalumeau & al., 2008; Chevalier & al., 2008).

qu'il s'agisse de l'insertion professionnelle des diplômés de la filière STAPS⁸, ou des profils (Duceux, 2008; Papin, 201; Gojard, Terral, 2014), ou bien encore des parcours d'insertion sur le marché du travail sportif (Chevalier, Dussart, 2002; Fleuriel, Schotté, 2013; Dubois, Terral, 2014).

L'étude concernant les normalien-ne-s du département Sciences du sport et éducation physique de l'École normale supérieure (ENS) a permis de montrer que les jeunes femmes tendent à mieux réussir en STAPS, mais à moins rentabiliser leur diplôme lorsqu'il s'agit de s'orienter vers les filières les plus prestigieuses (Érard, Louveau, 2014, 2016b) ou d'entrer dans la vie active, malgré l'obtention d'un haut niveau de concours de la Fonction publique, comme l'agrégation externe d'EPS (Éducation physique et sportive) (Érard, Louveau, 2016a). Ces jeunes femmes en réussite scolaire, normaliennes, ne dérogent pas à la tendance générale, celle de la moindre rentabilisation féminine de leurs diplômes sur le marché du travail (Laufer, Rochefort, 2014; Mosconi, 2014).

Cette moindre valorisation des diplômes, identifiée chez les étudiantes STAPS pourtant passées par les fourches caudines d'un concours d'entrée sélectif (à l'ENS), s'appliquet-elle plus généralement aux jeunes ayant suivi leur cursus STAPS à l'Université ? Les « stapsiennes » valorisent-elles leur diplôme à la hauteur de leurs homologues masculins ? Leurs parcours sont-ils marqués par les ségrégation, horizontale et verticale⁹, présentes dans le monde sportif (Davisse, Louveau, 1993 ; Chimot, *op. cit.* ; Louveau, *op. cit.*) ? Ou bien, au contraire, retrouve-t-on la constance relevée par Epiphane & Couppié, à savoir l'obtention de bénéfices au moment de l'insertion professionnelle à propos des jeunes ayant opté pour des formations supérieures et professionnelles atypiques (Epiphane, 2006 ; Couppié, Epiphane 2001, 2006, 2007, 2016) ?

Afin d'identifier dans quelle mesure les jeunes femmes issues d'une filière universitaire masculine parviennent à tirer avantage (ou non) de cette orientation atypique au moment de leur entrée dans la vie active, notre attention se porte tout d'abord sur leur insertion professionnelle à la sortie de STAPS. Ainsi, accèdent-elles autant que les hommes aux emplois qualifiés ? Leur intégration dans le secteur sportif est-elle davantage semée d'embûches ? Parviennent-elles à investir des métiers connotés comme masculins (en lien avec l'entraînement sportif de haut niveau par exemple), ou bien restent-elles cantonnées à des emplois sportifs liés à la santé (professeure d'activités

^{8.} Cf. Molinari, 2000 ; Le Roux, Camy, 2002 ; Pichot, 2002 ; Giret, Michot, 2006 ; Le Roux, Aguettant, 2006 ; Lima, Mossé, 2010.

^{9.} La ségrégation professionnelle est l'un des principaux facteurs de l'inégalité entre hommes et femmes dans l'accès à des professions distinctes. Dans le monde sportif, la ségrégation horizontale renvoie à une répartition sexuée des domaines d'activités : les hommes dans le technique et les femmes dans l'administratif. La ségrégation verticale renvoie à l'accès limité des femmes aux postes les plus hauts placés dans la hiérarchie de l'organisation sportive.

physiques adaptées, de rééducation) ou bien encore à l'éducation (enseignante d'EPS ou professeure des écoles) ?

Pour répondre à ces interrogations, nous mobilisons l'enquête Génération 2010, réalisée par le Céreq en 2013. Elle permet une analyse des parcours scolaires et professionnels des étudiant-e-s de STAPS, mis en perspective avec l'ensemble des sortant-e-s de l'enseignement supérieur, des sections de techniciens supérieurs jusqu'aux écoles d'ingénieurs 10. Ce parti pris peu classique est volontaire, car il permet de proposer une comparaison qui ne soit pas tronquée par l'exclusion d'étudiant-e-s. Les trajectoires des 6 450 sortant-e-s de STAPS seront appréhendées tant en termes de parcours que de conditions d'insertion sur trois ans (contrats, métiers, monde du sport...).

Dans un premier temps, notre propos est de souligner que les jeunes femmes diplômées de STAPS semblent tirer leur épingle du jeu par leur accès aux professions qualifiées du sport et de l'éducation. Le diplôme parvient ainsi à contrecarrer la « valence différentielle des sexes » (Héritier, 1996) au moment de l'entrée dans la vie active, jusqu'à trois années après la sortie de l'université. Toutefois, ces parcours féminins, évoqués dans un deuxième temps, s'effectuent au prix d'une sur-dotation scolaire et sociale (du côté de leur mère), et aussi d'un « travail anticipé », par comparaison avec leurs homologues masculins. De plus, il est difficile de statuer sur l'éventuel bénéfice de cette orientation atypique au moment de leur intégration professionnelle, au regard des conditions de travail spécifiques aux métiers du sport révélées dans un troisième temps. Dès lors, les parcours d'insertion sont faussement à l'avantage des jeunes femmes.

Des jeunes femmes qui semblent « tirer leur épingle du jeu » ?

Alors que parmi les étudiants et les sortants de l'enseignement supérieur, la population féminine est majoritaire (54 % en 2010), les femmes ne représentent que 28 % des effectifs en STAPS. Minoritaires dans leur formation, elles semblent à première vue tirer leur épingle du jeu, ou tout du moins ne pas être pénalisées au cours de leurs premières années de vie active.

^{10.} Tous les trois ans, le Céreq interroge un échantillon représentatif de l'ensemble des jeunes quittant le système éducatif la même année, d'où le terme de Génération. L'interrogation téléphonique se fait sur les trois premières années de vie active, recul nécessaire à l'étude des parcours des jeunes sur le marché du travail. Les jeunes reconstituent leur situation, mois par mois, et fournissent des informations précises sur les métiers exercés (contrat, temps de travail, statut, salaire, entreprise...), expriment leurs opinions quant à leur situation actuelle, leurs expériences et perspectives professionnelles, leur motif d'arrêt des études... Pour l'enquête de 2010, près de 18 900 jeunes de l'enseignement supérieur ont répondu au printemps 2013, représentatifs de 366 000 sortants, dont 6 450 de la filière STAPS (556 jeunes en effectif non pondéré).

Les jeunes femmes présentent des trajectoires sur le marché du travail semblables à celles des jeunes gens. Ainsi, 68 % ont un accès rapide et durable à l'emploi (Tableau 1). Leurs temps d'accès au premier emploi (de trois mois en moyenne) et au premier contrat à durée indéterminée (huit mois) sont comparables à ceux de leurs homologues masculins et à l'ensemble de la génération. Il en va de même d'autres indicateurs. Le temps passé en emploi (26 mois en moyenne sur trois ans), au chômage (trois mois) et le taux de chômage (13 %) trois ans après la fin des études sont équivalents pour l'ensemble des jeunes. En outre, 61 % d'entre elles n'ont connu aucune séquence de chômage (d'une durée d'un mois), contre la moitié des sortant-e-s du supérieur au cours des trois années.

Tableau 1. De la formation à l'emploi

	STAPS Hommes	STAPS Femmes	Ensemble Génération Hommes	Ensemble Génération Femmes
Emploi régulier durant les études	38 %	36 %	16 %	23 %
Emploi en rapport avec les études	44 %	61 %	45 %	41 %
Influence sur le projet professionnel	48 %	50 %	49 %	43 %
A conservé cet emploi	60 %	65 %	48 %	43 %
Jobs de vacances	81 %	89 %	74 %	74 %
Accès rapide durable à l'emploi	66 %	68 %	70 %	69 %
Chômage durable	5 %	2 %	5 %	4 %
Périodes importantes en formation	11 %	17 %	8 %	8 %
Temps d'accès au 1er emploi	3 mois	3 mois	3 mois	3 mois
Temps d'accès au 1er CDI	9 mois	8 mois	9 mois	9 mois
Nombre de mois en emploi	27 mois	26 mois	27 mois	27 mois
Nombre de mois au chômage	5 mois	3 mois	5 mois	5 mois
Aucune séquence de chômage	53 %	61 %	49 %	50 %
Taux de chômage en 2013	14 %	13 %	13 %	13 %
Effectif	4 622	1 823	168 809	197 542
Effectif non pondéré	400	156	8 558	10 348

Sigles: STAPS: Sciences des activités physiques et sportives. CDI: contrat à durée indéterminée.

Lecture: 36 % des femmes et 38 % des hommes de la filière STAPS ont occupé un emploi régulier au cours de leurs études versus 2 % des sortantes d'enseignement supérieur.

Source : enquête Céreq, Génération 2010, sortants de l'enseignement supérieur.

Trois ans après la fin des études, 45 % des femmes et 36 % des hommes exercent des « professions cibles » de la formation STAPS qui ont pour coeur de métier les activités physiques et sportives (Encadré 1). Les femmes profitent de cette orientation, en particulier parce qu'elles sont davantage enseignantes d'EPS que les hommes et qu'elles sont aussi fréquemment éducatrices sportives, monitrices ou animatrices sportives, ou encore entraîneures. Néanmoins, de si faibles proportions contribuent peu à la féminisation des emplois liés au sport, qui restent majoritairement masculins.

Près du quart des femmes comme des hommes occupent des métiers périphériques au sein desquels les activités physiques et sportives jouent un rôle dans les épreuves du concours (gendarme par exemple) ou dans l'exercice même du métier. Ainsi, elles sont, autant que leurs homologues masculins, assistantes d'éducation ou animatrices scolaires, mais plus souvent professeures des écoles, et moins fréquemment gendarmes ou pompières. Leur entrée dans un monde masculin reste modeste (Pfefferkorn, 2006) et renvoie au clivage sexué des métiers, bien connu. Par ailleurs, elles exercent moins de métiers sans lien direct avec le sport (un tiers, pour 40 % des hommes). Ce constat positif, si l'on adopte une perspective adéquationniste, peut être aussi le signe d'une difficulté à investir ou rentabiliser des diplômes hors des métiers prolongeant leur formation.

Si les jeunes femmes sont largement présentes dans des professions liées à l'éducation, contre toute attente, et même si la faiblesse des effectifs invite à la prudence, elles ne sont pas moins présentes proportionnellement que leurs homologues masculins dans des métiers liés au commerce (sport et hors sport) ou à l'entraînement, deux domaines pourtant connotés masculins, en particulier celui de l'entraînement.

Encadré 1. La délimitation des métiers cibles/non cibles

Le problème de la délimitation du champ sportif, dispersé sur un grand nombre de secteurs et d'activités, ou des « *entours et détours autour de l'emploi sportif* » (Falcoz, *op. cit.*) se pose, Ainsi, comment considérer l'animateur socio-culturel pratiquant occasionnellement du football au sein d'une Maison des Jeunes et de la Culture (Falcoz, Walter, *op. cit.*) ?

Nous nous sommes appuyées sur la base de données de Certif-Info des Centres d'animation, de recherche et d'information sur la formation – Observatoires régionaux de l'emploi et de la formation (Carif-Oref). Ils ont établi un référencement national de toutes les certifications existantes de l'ensemble des formations initiales inscrites au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), du DEUG (diplôme d'études universitaires générales) jusqu'au doctorat. Nous avons utilisé ici la recension faite pour chaque diplôme inscrit dans la filière STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives), des métiers déclarés « cibles » de la formation par l'organisme certificateur à l'origine du diplôme. Puis, nous avons effectué un travail minutieux de codage, en partant de l'intitulé en clair, en croisant avec le type de contrat, l'activité de l'entreprise, le statut du salarié... Aussi, en référence à cette base de données de Certif-Info et à la littérature, trois grands types de métiers ont été définis. Le premier regroupe les professions cibles de STAPS qui ont le sport ou les activités physiques et sportives au cœur de leur métier (professeur EPS, éducateur sportif, entraîneur, animateur sportif, sportif, vendeur d'articles de sport (Gasparini, Pierre, 2008). Le deuxième type rassemble les métiers périphériques, où les activités physiques et sportives ne sont pas centrales, mais où les passerelles existent via les concours et où (parfois) l'activité physique a une petite part (animateur scolaire, assistant d'éducation, professeur des écoles, éducateur, pompier, gendarme, kinésithérapeute...). Le troisième type agrège les métiers sans lien direct, où le sport n'est pas central, voire même inexistant.

Métiers exercés en 2013 trois ans après la sortie de STAPS

	Ensemble
Métiers cibles	39 %
dont professeur EPS	9 %
éducateur sportif	10 %
animateur, moniteur sportif	6 %
entraîneur, coach	6 %
vendeur, commercial sport	3 %
Métiers périphériques	23 %
dont assistant d'éducation,	
animateur scolaire	11 %
Métiers sans lien direct	38 %
Total	100 %

Lecture: 10 % des jeunes de la filière STAPS sont éducateurs sportifs trois ans après la sortie de formation.

Après trois années sur le marché du travail, les jeunes femmes présentent des conditions d'emploi comparables à celles des jeunes hommes, voire même plus favorables au vu de l'importance des postes de cadre supérieure (**Tableau 4**). Si près du tiers des femmes (pour un quart des hommes) sont embauchées sur des postes d'employées, elles deviennent plus souvent cadres supérieures (25 % pour 14 % des hommes). Elles accèdent aux professions intermédiaires qui représentent les principaux débouchés professionnels des sortants de STAPS, presqu'à hauteur des hommes (41 % des femmes et 49 % des hommes). Autre indice supplémentaire d'une situation professionnelle favorable, elles sont plus fréquemment recrutées sur des emplois stables. Ainsi, les deux tiers ont un contrat à durée indéterminée ou sont fonctionnaires (pour la moitié des hommes).

Il n'apparaît pas de différence significative entre les parcours féminins et masculins, notamment au regard de leur rapidité d'accès à l'emploi, du temps passé au chômage¹¹. Leurs probabilités de trouver rapidement un emploi et d'éviter le chômage sont équivalentes à celles de leurs homologues masculins¹², à caractéristiques identiques (âge, baccalauréat, mention, origine sociale, diplôme...).

S'agissant des emplois occupés en 2013, le premier constat est la force du diplôme sur le marché du travail. Ainsi, par rapport à un titulaire de licence, un diplômé de master a deux fois plus de chances d'exercer un métier ciblé par sa formation, un non-diplômé a quatre fois moins de chances (**Tableau 2**, modèle 1). Autrement dit, les diplômés ont cinq fois plus de chances d'exercer un métier cible que les non-diplômés, avec une trajectoire professionnelle plus linéaire et sans différence significative selon le sexe : c'est le diplôme qui fait la différence (modèle 2), mais pas seulement. Un emploi antérieur durant les études en lien avec le monde du sport augmente par ailleurs cette probabilité.

Les femmes diplômées intègrent autant que les hommes les professions qualifiées du sport et elles s'y insèrent aussi bien (rapidité d'accès à l'emploi, qualité des emplois, en lien avec le monde du sport). Quand on ajoute les métiers périphériques, leurs chances d'y accéder sont équivalentes, avec le niveau d'études supérieures de la mère qui joue. Les trois premières années d'exercice sont ainsi fortement conditionnées par le diplôme qui apparaît comme un atout décisif sur le marché du travail. Ainsi, plus de la moitié des diplômées exercent un métier cible et le quart un métier périphérique.

De surcroît, si les femmes non diplômées ont une probabilité moindre d'occuper un métier cible, c'est aussi le cas des hommes. Elles n'apparaissent donc pas davantage pénalisées par une sortie sans diplôme du point de vue des métiers (cibles ou non cibles).

^{11.} Plusieurs modèles de régression logistique ont été réalisés en contrôlant les caractéristiques individuelles.

^{12.} Excepté pour les chances d'être en contrat à durée indéterminée ou fonctionnaire, qui concernent deux fois plus les femmes (significatif au seuil de 10 %).

Tableau 2. Probabilités d'occuper un métier cible et périphérique à la sortie de la filière STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives)

Modèle 1				Modèle 2				
	Métie	rs cibles		rs cibles hériques	Métiers cibles		Métiers cibles et périphériques	
	Coef.	Odds ratio	Coef.	Odds ratio	Coef.	Odds ratio	Coef.	Odds ratio
A un enfant	-0,625	ns	-0,349	ns	-0,562	ns	-0,258	ns
Permis de conduire	0,144	ns	-0,158	ns	0,182	ns	-0,179	ns
Emploi régulier durant études	0,622	1,9**	0,724	2,1**	0,574	1,8**	0,678	2,0**
Âge	0,071	ns	0,037	ns	0,096	ns	0,055	ns
Baccalauréat général	-0,191	ns	0,036	ns	-0,082	ns	0,086	ns
Mention au bac	0,022	ns	0,325	ns	0,094	ns	0,373	ns
Père diplômé du supérieur	0,086	ns	-0,440	ns	0,069	ns	-0,452	ns
Mère diplômée du supérieur	0,394	ns	0,658	1,9**	0,467	ns	0,714	2,0**
Famille modeste	0,333	ns	0,314	ns	0,433	ns	0,388	ns
Licence (réf.)/ Master et +	0,827	2,3**	0,988	2,7**				
Deug	0,242	ns	0,534	ns				
Non-diplômé	-1,477	0,2***	-1,275	0,3***				
Femme	-0,079	ns	-0,190	ns				
Femme non diplômé (réf.)								
Femme diplômée					1,603	5,0***	1,438	4,2***
Femme non diplômée					-0,656	ns	-0,569	ns
Homme diplômé					1,612	5,0***	1,486	4,4***
Constante	-2,240		-0,282		-4,373		-1,965	
R ² de Nagelkerke	0.29		0.28		0.27		0.27	

Sigles: DEUG – diplôme d'études universitaires générales.

Ne sont indiqués que les odds ratio (rapports de chances) aux seuils significatifs de 1 %*** et 5 %**.

Lecture: à caractéristiques équivalentes, un diplômé de master a deux plus de chances d'exercer un métier cible qu'un diplômé de licence (odds ratio de 2,3 significatif au seuil de 5 %, modèle 1). Une femme diplômée a cinq fois plus de chances d'exercer un métier cible qu'un homme non diplômé (modèle 2).

Source: enquête Céreq, Génération 2010.

Au terme de cette première analyse, à la sortie de la filière STAPS, les femmes connaissent des parcours professionnels plutôt à leur avantage, qui peut être conforté ou contesté au regard des spécificités façonnant leurs trajectoires par comparaison à l'ensemble des sortant-e-s de l'enseignement supérieur. Ces anciens étudiants de STAPS présentent un profil relativement « ordinaire » par une série de caractéristiques qui les rapprochent des étudiants du supérieur, mais qui ne se déclinent pas de la même manière au féminin et au masculin.

Des étudiantes sur-dotées

D'après l'enquête Génération du Céreq, les jeunes de STAPS ont le même âge à leur sortie de formation que l'ensemble des étudiants (23 ans) et ne présentent pas plus fréquemment de parcours scolaires marqués par un redoublement en primaire (**Tableau 3**). Elles et ils ne sont pas moins dotés de baccalauréats généraux (72 % versus 66 %), ni davantage diplômés de l'enseignement professionnel (7 % sont bacheliers professionnels vs 8 %), ni même de l'enseignement technologique (20 % ont un baccalauréat technologique vs 25 %). Force est de constater l'hétérogénéité des origines scolaires, même si les bacheliers scientifiques s'imposent, avec une présence notable de bacheliers économiques et non généraux. Près de 40 % des jeunes ont un ou des parents cadres, à l'instar des autres sortants de l'enseignement supérieur. Leurs parents ne sont pas plus fréquemment d'origine étrangère.

Si les étudiantes en STAPS ne diffèrent pas sensiblement de l'ensemble des sortantes de l'enseignement supérieur du point de vue de leurs caractéristiques individuelles, elles se distinguent pourtant de leurs homologues masculins. En 2010, les jeunes femmes sortent plus diplômées que leurs homologues masculins, notamment de licence ou de master¹³. Elles se singularisent par le fait que leur mère est plus souvent cadre (26 %, pour 19 % chez les hommes) et diplômée de l'enseignement supérieur (35 %, pour 22 %). Étudiantes en STAPS, elles se particularisent aussi par le type de baccalauréat obtenu. Elles sont ainsi plus souvent titulaires que les jeunes hommes d'un baccalauréat général (notamment économique et social). Cependant, elles sont moins diplômées d'un baccalauréat scientifique (34 %, pour 43 %), tout en étant proches de l'ensemble des sortantes.

^{13. 35 %} des sortantes sont diplômées de licence STAPS et 29 % d'un master ou d'un doctorat (21 % et 19 % des hommes respectivement). Près de 10 % des sortant-e-s possèdent le diplôme d'études universitaires générales (DEUG), qui permet l'obtention d'une carte professionnelle et donne l'équivalence du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). L'enquête du Céreq ne permet pas de cerner le phénomène de cumul de diplômes universitaires et fédéraux.

Tableau 3. Indicateurs scolaires et sociaux

	STAPS Hommes	STAPS Femmes	Ensemble Génération Hommes	Ensemble Génération Femmes
Sexe	72 %	28 %	46 %	54 %
Âge moyen	23 ans	23 ans	23 ans	23 ans
Redoublement au primaire	6 %	4 %	6 %	4 %
Baccalauréat obtenu				
- général	68 %	82 %	57 %	70 %
- technologique	23 %	13 %	29 %	21 %
- professionnel	8 %	4 %	10 %	6 %
- baccalauréat S	43 %	34 %	37 %	30 %
- baccalauréat ES	20 %	38 %	15 %	22 %
Mention AB	15 %	25 %	28 %	28 %
Mentions B et TB	4 %	4 %	13 %	16 %
Père cadre	25 %	29 %	32 %	30 %
Mère cadre	19 %	26 %	22 %	21 %
Père diplômé du supérieur	18 %	20 %	30 %	28 %
Mère diplômée du supérieur	22 %	35 %	32 %	31 %
Parents d'origine étrangère	3 %	5 %	6 %	7 %
Vit chez ses parents	29 %	20 %	30 %	21 %
(Très) bon état de santé	70 %	67 %	64 %	57 %
Enfant	8 %	11 %	6 %	14 %
Effectif	4 622	1 823	168 809	197 542

Sigles: S: scientifique. ES: économique et social.

Lecture: 82 % des femmes et 68 % des hommes de la filière STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives) ont un baccalauréat général versus 70 % des sortantes de l'enseignement supérieur.

Source : enquête Céreg, Génération 2010, sortants de l'enseignement supérieur.

Plus souvent inscrites directement dans la filière universitaire STAPS dès l'obtention de leur baccalauréat (89 % pour 80 % chez les hommes), elles ont aussi plus fréquemment obtenu une mention assez bien au baccalauréat que leurs homologues masculins. Pour autant, elles ne présentent pas plus de mentions d'excellence et en bénéficient moins souvent que l'ensemble des sortantes du supérieur (4 % de mentions bien et très bien, versus 16 %). Ainsi, par comparaison avec leurs homologues masculins, elles sont sur-dotées scolairement par le type de baccalauréat, la mention obtenue, et socialement par leur mère, à l'image des jeunes femmes qui investissent des filières masculines et/ou prestigieuses en lien avec un modèle féminin de l'entourage familial (Ferrand, Imbert, Marry, 1999; Daune-Richard, Marry, 1990).

De surcroît, ces jeunes femmes présentent des parcours marqués par une « pré-professionnalisation » importante qui se prolonge à la sortie des études, comme si leur entrée dans ces emplois en lien avec le marché sportif s'effectuait sous condition (au prix ?) de parcours « engagés », « travaillés pour », « anticipés », « prédisposés ». Ainsi, parallèlement à leur cursus universitaire, elles se sont forgées une expérience professionnelle de plus de huit heures par semaine (36 %), à l'instar des étudiants de STAPS, mais plus fortement en lien avec leurs études. Durant la dernière année de formation, cet emploi régulier était rémunéré à hauteur de 662 € par mois, sans écart sexué, pour 20 heures hebdomadaires en moyenne. Cette activité régulière a eu une influence sur leur projet professionnel pour la moitié d'entre elles (*versus* 43 % des sortantes du supérieur). Mais surtout, les deux tiers ont conservé cet emploi après la fin des études en 2010 (pour 60 % de la population masculine et 43 % des sortantes du supérieur).

Si à l'issue des études en STAPS, les femmes connaissent des conditions proches de celles des hommes sur le marché du travail, cet accès s'effectue donc au prix d'une sur-dotation sociale et scolaire, mais aussi d'un travail « anticipé » de pré-professionnalisation durant leur parcours universitaire. Dès lors, il paraît discutable de considérer que ces jeunes femmes tirent leur épingle du jeu, d'autant plus qu'elles sont 70 % à occuper un emploi trois ans après leur sortie, soit dans une proportion moindre que leurs homologues masculins (74 %) et que l'ensemble des sortantes (78 %). L'insertion professionnelle à la hauteur des hommes est à relativiser sous plusieurs aspects.

Des parcours d'insertion faussement à l'avantage des jeunes femmes...

Tout d'abord, les secteurs d'activité sont relativement clivés trois ans après la fin des études de STAPS. Ainsi, la population féminine est en premier lieu recrutée dans l'Éducation nationale, alors que la population masculine l'est dans les activités sportives, récréatives et de loisirs (**Tableau 4**). En d'autres termes, les jeunes femmes accèdent en premier lieu à un secteur connoté comme féminin (l'enseignement), quand les jeunes hommes investissent des emplois connotés comme masculins par leur lien avec le secteur sportif, une tendance qui se retrouve parmi les diplômées du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports¹⁴. Comme plus généralement, les femmes s'orientent vers l'emploi public et moins vers le secteur privé. Ce choix peut s'expliquer par une structure de rémunération moins pénalisante pour les femmes, une organisation du temps de travail permettant une meilleure conciliation entre vie familiale et professionnelle (Juhle, Honta, 2012), et pas nécessairement par une attirance plus forte pour les objectifs sociaux souvent remplis par les secteurs publics et associatifs (Narcy, Lanfranchi, Meurs, 2009).

^{14.} Parmi ces diplômées de la Génération 2010, les femmes se dirigent majoritairement vers un métier de l'animation et les hommes vers un métier du sport (ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, *op. cit.*).

Tableau 4. Caractéristiques des emplois occupés en 2013 par les sortant-e-s de STAPS (Sciences et techniques des activités physiques et sportives)

	Hommes	Femmes	Ensemble	Diplômés	Non- diplômés
Métier cible	36 %	45 %	39 %	55 %	14 %
Métier périphérique	24 %	22 %	23 %	23 %	23 %
Sans lien	40 %	33 %	38 %	22 %	63 %
Cadre supérieur	14 %	25 %	17 %	28 %	1%
Profession intermédiaire	49 %	41 %	47 %	45 %	18 %
Employé	22 %	31 %	25 %	26%	58 %
Contrat de travail	50.0/	66.07	FF 0/	F7.0/	22.0/
- CDI, fonctionnaire	50 %	66 %	55 %	57 %	32 %
- CDD, intérim	41 %	32 %	38 %	59%	66 %
Secteur d'activité					
Éducation nationale	10 %	17 %	12 %	15 %	7 %
Activités sportives, récréatives et de	15 %	8 %	13 %	20 %	3 %
loisirs Total Privé	66 %	60 %	65 %	61%	66 %
Salaire net médian	1384€	1330€	1 375 €	1 471 €	1 286 €
Salarié à temps partiel	23 %	34 %	26 %	24%	30%
Réalisation professionnelle	79 %	86 %	81 %	84 %	77 %
Bien ou très bien payé	50 %	59 %	52 %	49 %	57 %
Employé à leur niveau de compétences	51 %	69 %	56 %	57 %	55 %
Effectif	3422	1279	4701	2834	1867

Sigles : CDI : contrat à durée indéterminée. CDD : contrat à durée déterminée.

Lecture: 45 % des femmes et 36 % des hommes de la filière STAPS exercent un métier ciblé par leur formation trois ans après la sortie.

Source : enquête Céreq, Génération 2010, sortants de l'enseignement supérieur.

Ensuite, la rémunération féminine au moment de l'enquête est légèrement inférieure à celle des hommes, alors qu'elles sont plus souvent cadres supérieures. Ainsi, leur salaire net médian est de 1 330 €, pour 1 384 € nets chez les hommes au moment de l'enquête en 2013. De surcroît, en matière de conditions de travail, les jeunes femmes exercent plus souvent à temps partiel, soit 34 % pour 23 % des hommes¹⁵ et les deux tiers signalent un temps de travail subi, puisqu'elles souhaitent travailler à temps plein.

D'un point de vue objectif, les jeunes femmes ne semblent pas avoir bénéficié d'un bonus lié à leur entrée dans un monde masculin (le monde sportif), d'autant plus que leurs conditions de travail présentent un caractère relativement transitoire, voire précaire. En effet, la place centrale des professions intermédiaires (47 % *versus* 40 %), la fréquence élevée des contrats à durée déterminée et des activités à temps partiel (26 %

^{15.} Cette tendance se retrouve chez les diplômées du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, pour cette même Génération 2010, 42 % des femmes et 31 % des hommes travaillent à temps partiel, et ce quel que soit le type de diplôme (ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, 2016).

versus 11 %), distinguent les sortant-e-s de STAPS de l'ensemble de la génération. Elles reflètent certaines caractéristiques intrinsèques des emplois sportifs (saisonnalité, turnover, temps de travail atypique, niveau de rémunération relativement bas¹6 cf. Camy, 2002; Amarillo, 2007; Falcoz, op. cit.; Marsault, Pichot, Pierre, 2016). Pour autant, il semble que les femmes y échappent davantage. Après trois années de vie active, si les femmes exercent un peu plus souvent dans la Fonction publique (notamment l'Éducation nationale) et sur des postes de cadres, elles restent relativement cantonnées aux métiers féminins.

D'un point de vue plus subjectif cette fois, elles expriment davantage des opinions positives quant à leur situation, leur parcours, leur réalisation professionnelle et la perception de leur emploi (niveau de compétences, bien payé...). En ce sens, elles ne dérogent pas à la tendance générale selon laquelle les hommes et les femmes ne ressentent pas les mêmes insatisfactions face à un univers où ils/elles sont minoritaires, voire isolé-e-s. Les grilles d'appréciation sont variables selon le sexe, en lien avec les représentations sociales, l'histoire de la difficile reconnaissance du travail féminin et l'affirmation d'une existence sociale en dehors du cercle familial, et « paradoxalement, les jeunes femmes sont aussi contentes de leur sort que les jeunes hommes, alors que celui-ci apparaît objectivement moins enviable » (Couppié, Epiphane, 2008, p. 42). Malgré ces perceptions plus fréquemment positives à l'égard de leur situation, elles se démarquent par de nombreuses reprises d'études, au moment de l'enquête, comparées aux hommes et aux sortantes du supérieur (16 % vs 7 %). N'est-ce pas là le signe d'une « nécessité faite vertu » chez ces jeunes femmes qui, sans exprimer davantage d'insatisfaction, misent à nouveau sur le poids du diplôme lorsqu'elles envisagent leurs perspectives professionnelles à plus long terme ?

Conclusion

L'analyse des parcours de formation et d'insertion professionnelle des sortantes de STAPS montre que ces jeunes femmes ne restent pas « sur la touche ». Elles s'insèrent « à la hauteur » des hommes, au prix d'une sur-dotation, sociale (par leur mère) et scolaire (par leur baccalauréat et leur mention), et d'un travail « anticipé » qui prend la forme d'expériences professionnelles durant leurs études, mais aussi de stages plus souvent en lien avec leur domaine de formation notamment.

Mais alors que les femmes sortent plus diplômées de STAPS, elles ne sont pas avantagées ou mieux loties au moment de leur entrée dans la vie active, ni même durant leurs trois premières années d'exercice, sans pour autant être véritablement (ostensiblement) pénalisées non plus. Le diplôme est un atout aussi important pour les hommes que pour les

^{16.} Par exemple, en 2013, le salaire net médian pour les jeunes de STAPS est de 1 376 € vs 1 600 € nets pour l'ensemble des sortants du supérieur. Il est vrai que l'enquête ne prend pas en compte l'exercice simultané de plusieurs emplois (pluriactivités), pratique courante dans le monde du sport (Falcoz, op. cit.).

femmes. Il n'avantage pas ces dernières, mais les protège toutefois davantage du temps partiel contraint. En effet, le temps partiel concerne plus de la moitié des sortantes sans diplôme (subi dans huit cas sur dix) pour le quart des diplômées. Certes, les trois quarts des diplômées de STAPS, en 2010, accèdent rapidement et durablement à l'emploi, à l'instar des autres diplômées du supérieur, malgré une conjoncture économique nettement dégradée. Toutefois, l'emploi des femmes reste, malgré tout, fortement émietté par le travail à temps partiel.

Minoritaires dans leur formation et sur-dotées socialement, scolairement et en termes d'expérience « pré-professionnelle », elles ne paraissent pas profiter de l'« *inversion du genre* » (Guichard & *al., op. cit.*) qu'elles mettent en jeu en s'orientant vers une filière universitaire de tradition masculine (les STAPS) attachée aux métiers liés au sport, un secteur professionnel sous domination masculine (Bourdieu, 1998). Ainsi, une fois sorties de la formation, elles se dirigent le plus souvent vers les emplois les plus féminins du secteur sportif et/ou de l'éducation. Rares sont celles qui, en dehors du professorat d'EPS, atteignent des postes de cadre supérieure ou se « risquent » vers l'entrepreneuriat. L'expansion de l'emploi sportif et l'engouement pour la filière STAPS ne semblent donc pas s'accompagner d'une ouverture favorable aux femmes, puisque ce secteur et cette filière universitaire résistent à la féminisation.

L'analyse du lien formation-emploi fait du poids du diplôme la variable la plus déterminante, davantage que celle du « sexe », à l'entrée dans la vie active et durant les trois premières années d'exercice. Est-ce à dire que le diplôme reste tout aussi déterminant pour la suite de leur trajectoire professionnelle, notamment lorsqu'il s'agit de concilier vie de famille et emplois du temps impliquant souvent une grande amplitude horaire et une disponibilité (notamment le soir, durant les périodes de vacances et les compétitions), mais aussi une logique de don et d'indifférenciation travail/famille/passion ? Car lorsque surgissent des interrogations plus ou moins conscientes et intériorisées autour de la conciliation travail/famille ou de possibles concessions (Juhle, Honta, op. cit.), d'éventuels comportements d'autosélection des femmes sur le marché du travail peuvent survenir, tout autant que des attitudes discriminatoires à leur égard, en lien avec des représentations sociales de la maternité et/ou des métiers notamment. « C'est donc bien dans le temps que s'élaborent les différences de parcours masculins et féminins, et l'étude comparative de l'entrée dans la vie active des jeunes hommes et des jeunes femmes suppose d'appréhender les différents moments où se jouent les "destins sexués" des unes et des autres » (Couppié, Epiphane, 2006, p. 11).

À cet égard, les opinions des femmes comme des hommes de la filière STAPS dénotent, par rapport à l'ensemble des sortant-e-s du supérieur, par leur volonté moins fréquente de ménager la vie hors travail (13 % vs 19 %), probablement en lien avec des emplois qu'ils ont pu investir sur le mode de la passion. Cette idéologie est en effet largement partagée dans le monde du sport, leur faisant oublier les frontières entre temps de travail et temps de loisirs (Chimot, Schotté, 2006). Les jeunes femmes exerçant un métier lié au sport se

démarquent des hommes en souhaitant ménager davantage leur vie privée (24 %, pour 15 % des hommes). Ces femmes intégrées dans le monde du sport devront-elles en payer le prix pour trouver leur équilibre dans le tourbillon des temps sociaux ?

Bibliographie

- Amarillo H. (2007), La discontinuité de l'espace de qualification dans les activités sportives : un frein à l'emploi des diplômés de STAPS, XI^{es} Journées internationales de Sociologie du Travail, Londres.
- Bourdieu P. (1998), La Domination masculine, Paris, Seuil.
- Camy J. (2002), Rapport sur la mission « professionnalisation de études STAPS », Mars, Paris, ministère de l'Éducation nationale.
- Chalumeau L., Gury N., Landrier S. (2008), « Niveau d'engagement dans une carrière amateur et début de parcours des étudiants en STAPS », Céreq-Relief, 24, pp. 167-177.
- Chevalier V. Dussart B. (2002), « De l'amateur au professionnel : le cas des pratiquants de l'équitation », *L'Année sociologique*, 52, 2, pp. 459-476.
- Chevalier V., Landrier S., Coinaud C., Chalumeau L., Gury N., Grelet Y. (2008), Carrières d'étudiants en STAPS: entrées, bifurcations et abandons. La part amateur dans les orientations, réorientations (et insertion professionnelle), Rapport final, ONMAS.
- Chimot C. (2004), « Répartition sexuée des dirigeant(e)s au sein des organisations sportives françaises », *STAPS*, n° 66, p. 161-177.
- Chimot C., Schotté M. (2004), « Travailler dans une organisation sportive. Entre engagement passionné et investissement professionnel », *Regards sociologiques*, n° 32, pp. 97-107.
- Couppié T., Epiphane D. (2016), « Les débuts de carrière des jeunes femmes diplômées des filières scientifiques », Céreq *Net.Doc*, 155.
- Couppié T., Epiphane D. (2008), « Hommes et femmes minoritaires dans leur profession: le bonheur à quel prix? », in Guichard-Claudic Y., Kergoat D. & Vilbrod A. (dir.), L'inversion du genre. Quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement, Presses Universitaires de Rennes, pp. 41-56.
- Couppié T., Epiphane D. (2007), « Le chemin des femmes dans les métiers masculins », in Eckert H. et Faure S. (dir.), Les jeunes et l'agencement des sexes, Paris, La Dispute, pp. 173-193.
- Couppié T., Epiphane D. (2006), « La ségrégation des hommes et des femmes dans les métiers : entre héritage scolaire et construction sur le marché du travail », *Formation Emploi*, 93, pp. 11-27.

- Couppié T., Epiphane D. (2001), « Que sont les filles et les garçons devenus ? Orientation scolaire atypique et entrée dans la vie active », Céreq-*Bref*, 178.
- Daune-Richard A.M,. Marry C. (1990), « Autres histoires de transfuge ? Le cas des jeunes filles inscrites dans des formations «masculines» de BTS et de DUT industriels », *Formation Emploi*, 29, pp. 35-50.
- Davisse A., Louveau C. (1993), *La part des femmes. Sport, école, société*, Joinville Actio, 2e édition complétée, Paris, L'Harmattan.
- Depp (2017), Repères et références statistiques, ministère de l'Éducation nationale.
- Depp (2010), « Être professeur d'Éducation Physique et Sportive en 2009 », *Les dossiers*, n° 195.
- Dubois F., Terral P. (2014), « La création d'entreprise dans le secteur du tourisme sportif. Les dimensions subjectives et objectives des transitions professionnelles », *Sociologies pratiques*, n° 28, 2014/1, pp. 53-62.
- Duceux Y. (2008), « Educateur sportif voile : du saisonnier au transitoire », *Agora débats/ jeunesse*, 47, pp. 88-97.
- Epiphane D. (2006), « Les femmes et les sciences font-elles bon ménage ? », in Flahault E. (dir.), L'insertion professionnelle des femmes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 113-128.
- Érard C., Louveau C. (2016a), « Entre transgression et reproduction des normes de genre. Les effets paradoxaux du goût du sport sur l'orientation scolaire et professionnelle des Normaliennes en Sciences du sport et Éducation physique », *Sciences sociales et Sport*, n° 9, pp. 83-113.
- Érard C., Louveau C. (2016b), « Compétiteurs mais pas toujours... Cas d'étudiant-e-s en réussite en STAPS », in Giret J.-F., Morlaix S. (dir.), Les compétences sociales et non académiques dans les parcours scolaires et professionnels, Éditions universitaires de Dijon, pp. 75-90.
- Érard C., Louveau C. (2014), « Les parcours de double réussite (sportive et scolaire) de normaliennes : entre 'déclassement' et 'retour sur probabilités' », in Boudesseul G. & al. (dir.), Réussite scolaire, réussite professionnelle, l'apport des données longitudinales, Céreq-Relief, 48, pp. 207-212.
- Faber C., Michon B. (1987), « Les postulants en STAPS à Strasbourg », *Revue STAPS*, n° 15, pp. 47-78.
- Falcoz M. (2013), « Entours et détours autour de l'emploi sportif », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, pp. 1-14.
- Falcoz M., Walter E. (2009), « L'emploi dans le sport associatif et fédéral. Un état de la question », *STAPS*, n° 83, 2009/1, pp. 43-54.

- Falcoz M., Walter E. (2007), « Travailler dans un monde de bénévoles : contraintes et limites de la professionnalisation dans les clubs sportifs », *RECMA*, 306, pp. 78-91.
- Ferrand H., Imbert X., Marry C. (1996), « Femmes et Sciences, une équation improbable ? », *Formation Emploi*, 55, pp. 3-18.
- Fleuriel S., Chevalier V. (2008), « Travail bénévole et marché du travail sportif », *Les Mondes du travail*, 5, pp. 67-79.
- Fleuriel S., Schotté M. (2013), « Le contractuel, l'entrepreneur, l'assisté : trois figures du travailleur sportif », *Revue Espaces Marx*, n° 33, pp. 43-51.
- Gasparini X., Pierre J. (2008), « Vendre et se vendre. Dispositions et compétences des vendeurs d'articles de sport », *STAPS*, vol. 4, n° 82, pp. 43-56.
- Giret E., Michot T. (2006), « Les étudiants en STAPS face à leurs employeurs », *Esprit critique*, 8, 1, pp. 1-17.
- Gojard L., Terral P. (2014), « La professionnalisation des étudiants STAPS du département Éducation et motricité : l'exemple du professorat d'éducation physique et sportive », *Science et Motricité*, 83, pp. 25-59.
- Gresser B. (1989), « Les entrants en Staps à Lille », STAPS, n° 20, pp. 15-30.
- Guichard-Claudic Y., Kergoat D., Vilbrod A. (dir.) (2008), *L'inversion du genre. Quand les métiers masculins se conjuguent au féminin... et réciproquement*, Presses Universitaires de Rennes.
- Héritier F. (1996), La pensée de la différence I, Paris, O. Jacob.
- Juhle S., Honta M. (2012), « L'articulation travail-famille chez les conseillers techniques sportifs : situations asymétriques entre hommes et femmes », *Sociologie*, 2012/4, vol. 3, pp. 341-357.
- Juillet N., Buisine S., Gouju J.-L. (2013), Panorama des situations professionnelles du champ des activités physiques et sportives, Cafemas.
- Laufer L., Rochefort C. (2014) (dir.), Qu'est-ce que le genre ?, Paris, Payot.
- Le Roux N., Aguettant N. (2006), « L'emploi sportif en France et ses évolutions : quel état des lieux ? », *in* Augustin J.-P. (éd.), *Vers les métiers de l'animation et du sport : la transition professionnelle*, Paris, La Documentation française, pp. 147-165.
- Le Roux N. (Coord.), Camy J. (Dir.) (2002), L'emploi sportif en France : situation et tendances, AFRAPS-RUNOPES.
- Lima L., Mossé P. (2010), *Le sport comme métier? Les STAPS, des études à l'emploi*, rapport ONMAS.

- Loirand G. (2004), « Professionnalisation : de quoi parle-t-on ? », in Société de Sociologie du Sport de Langue Française (éd.), *Dispositions et pratiques sportives. Débats actuels en sociologie du sport*, Paris, L'Harmattan, pp. 217-227.
- Loirand G. (2003), « Les paradoxes de la "professionnalisation" des associations sportives », in Prouteau L. (éd.), *Les associations entre bénévolat et logiques d'entreprise*, Rennes, PUR, pp. 85-103.
- Louveau C. (1996), « Masculin, féminin : l'ère des paradoxes », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 100, pp. 13-31.
- Louveau C. (2013), « Les femmes dans le sport : inégalités et discriminations », *in* Andrieu B. (dir.), *L'éthique du sport*, Éditions L'âge de l'Homme, Lausanne, pp. 475-489.
- Marsault C., Pichot L., Pierre J. (2016), « Le temps de travail atypique des éducateurs sportifs : entre contrainte et ressource identitaire », Formation Emploi, 134, pp. 89-105.
- Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (2016), « Le premier emploi des diplômés de Jeunesse et Sport », *Stat-Info*, n° 16-02, juin.
- Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (2015a), « Femmes et sport », *Stat-Info*, n° 15-03, septembre.
- Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports (2015b), « Les diplômes professionnels délivrés par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports de 2005 à 2013 », *Stat-Info*, n° 15-04, novembre.
- Molinari M. (2010), « L'insertion à l'issue de la filière STAPS » in Martinelli D., Molinari M., L'insertion professionnelle en 1999 des diplômés de l'enseignement supérieur, Céreq-Documents, 150.
- Mosconi N. (2014), « Les filles ne réussissent-elles qu'à l'école ? », in Laufer L., Rochefort F., Qu'est-ce que le genre ?, Paris, Payot, pp. 121-136.
- Narcy M., Lanfranchi J., Meurs D. (2009), « Les femmes ont-elles de bonnes raisons d'aller dans le public et l'associatif ? », in Pailhé A., Solaz A., Entre famille et travail. Des arrangement de couples aux pratiques des employeurs, Paris, La Découverte, pp. 363-382.
- Papin B. (2013), « Devenir enseignant d'EPS : une vocation ? », *in* Fuchs J., Vilbrod A., Autret E., *Enseignant : un métier en mutation*, Éditions EPS, pp. 37-52.
- Pfefferkorn R. (2006), « Des femmes chez les sapeurs-pompiers », *Cahiers du genre*, 2006/1, n° 40, pp. 203-230.
- Pichot L. (2002), « L'insertion professionnelle des diplômés en Staps », in Le Roux N. (coord.), Camy J. (dir.), L'emploi sportif en France : situation et tendances d'évolution, Afraps-Runopes, pp. 385-410.